

Vous, Vierges fidèles, saints Prêtres et jeunes Lévites du Seigneur, dont la sublime mission est de fléchir le courroux céleste et d'ouvrir le ciel au pêcheur ; invitez, pressez-le d'entrer dans la salle du festin que lui a préparée le grand Roi : dites-lui que si le Fils a sa justice, la mère n'a que son amour, et dès qu'il aura été purifié de ses souillures, le Dieu de toute justice ne se souvient plus de ses iniquités.

Chrétiens de tout âge et de toute condition, allez à Marie, car elle est l'arche qui, construite selon les desseins de Dieu, est sortie saine et sauve du naufrage universel ; son innocence suréminente, sa sainteté, la grandeur ineffable de grâce, de grâce, de vertu et de privilège dont elle a été comblée : tout vous invite à chanter ses louanges, à publier ses merveilles.

Aimé, loué et béni soit donc à jamais le nom de la sainte Vierge Marie que l'auguste et immortel Pie IX a déclaré immaculée.

UN ENFANT DE MARIE.

## AFFAIRES DE TUNISIE

Voici quelques détails relatifs à la famille régnante de Tunis.

On sait que, d'après la loi sunnite, l'hérédité est réglée par la primogéniture. On hérite de frère en frère, d'oncle à neveu, par rang d'âge.

Mohammed-el-Sadok, le bey actuel, est âgé de 65 ans ; il appartient à la dynastie des Hasinid. Son état intellectuel, ses mœurs, son entourage, sont trop tristement connus pour qu'il soit nécessaire d'insister davantage.

Son frère, héritier présumé du trône, se nomme Sidi-Ali ; il porte le titre de bey du camp, où généralissime des troupes de la Régence. D'une intelligence atrophiée, usé par la débauche, complètement sourd, il n'a qu'une passion, sa haine contre la France. Il est impotent et incapable de monter à cheval. Aussi est-il parti de Tunis dans sa calèche, et ses soldats devaient, dans les passages impraticables, hisser sur leur dos le véhicule qui porte le guerrier qu'on envoie au-devant des généraux français.

Le troisième frère se nomme Sidi Taïeb. Il habite toute l'année au palais de la Marsa, à quatre lieues de Tunis, près du littoral. Fidèle aux anciens us, il a conservé un sérail peuplé de charmantes Circassiennes ; malheureusement pour lui, sa santé est fort ébranlée. Un médecin français est attaché spécialement à sa personne et le traite par la dosimétrie.

Le quatrième et le dernier frère de Sidi se nomme Meïmoun ; c'est une personnalité tout à fait incolore.

Le bey de Tunis habite un palais merveilleux dont voici la description :

Le palais du bey, *El Bardo*, est situé au nord-ouest de Tunis. Le bâtiment principal est une merveille de l'architecture mauresque ; les bâtiments secondaires sont bas, sales, mal distribués ; on dirait un bijou enchassé dans du cuivre.

L'extérieur est en murs blancs, miroitant au soleil, avec des tours dentelées, des coupoles jaunes et vertes, des toitures vernissées ; la porte centrale, divisée en trois arceaux, donne entrée sur l'escalier des Lions, d'où l'on pénètre dans le vestibule aux murailles garnies d'azuléjos, au plafond chargé d'arabesques, aux colonnettes, chevrons de couleurs vives, jaunes, rouges, vertes, aux arcades découpées en dents de scie.

Au centre, une cour intérieure, au milieu de laquelle une fontaine jaillit, et une pluie donne au palais je ne sais quelle agréable fraîcheur pendant les jours brûlants.

De chaque côté, les appartements particuliers du bey, le harem, les *houbas*, les *mazourés*, les salles de bain, toutes pièces merveilleusement décorées de riches étoffes avec des divans de soie bordés d'or, des tabourets d'essences précieuses, incrustés d'or et d'ivoire.

Sur les murs garnis d'azuléjos, comme le vestibule, des panolipes d'armes, de pipes, d'instrument de musique.

La maison de campagne du bey est à Marrouba, à un quart de lieue de la ville.

## ROSE

(SOUVENIRS)

Rose avait dix-sept ans ; elle était belle et blonde ; Sur son front les rayons de la candeur brillèrent ; La fraîcheur de la pêche ornait sa bouche ronde ; Ses cheveux en flots d'or jusqu'à ses pieds roulaient.

Ses lèvres souriaient comme celles d'un ange ; Son œil d'azur jetait un vif rayonnement ; Sa voix avait parfois une harmonie étrange Qui me plongeait soudain dans le ravissement !

Quand venait le printemps avec ses nids de [mousse,

Ses brises, ses parfums, son soleil radieux ; Tout rêveurs, elle et moi — réminiscence douce ! — Nous allions nous asseoir sur le gazon soyeux.

Heureux, nous admirions le couchant et l'aurore Déployant aux regards leurs tableaux gracieux, Et nos cœurs bénissaient l'Artiste qui décore Toute l'immensité de la terre et des cieux !

Aux coupes de l'espoir nous enivrons notre âme ; Sous le ciel des amours tout souriait pour nous ; L'Hymen allait bientôt nous verser son dictame ; Mais, hélas ! nous comptions sans le destin ja [loux !....

Maintenant, taisons-nous !.... Elle est là qui [repose

Sous la pierre où chacun tôt ou tard doit dormir ; Et tout ce qui me reste aujourd'hui de ma Rose, C'est le parfum que m'a laissé son souvenir....

J.-B. CAQUETTE.

Québec, avril 1881.

## BIBLIOGRAPHIES

*Société d'histoire*, par James E. P. Prendergast, étudiant en droit, de Québec. Imprimé par P. G. Delisle.

C'est une brochure d'une vingtaine de pages qui dénote chez l'auteur un joli talent poétique, mais que nous n'avons pas le temps de critiquer aujourd'hui.

*La Nouvelle-France*, revue bi-mensuelle, publiée à Québec par un comité de collaborateurs. Prix de l'abonnement : \$2.00.

Il suffit de mentionner les noms de M. M. Auger, Buies, Marmette, Faucher de Saint-Maurice, Legendre, Fréchette, pour dire ce que sera cette revue.

*Aux Français du Canada*. — C'est une poésie patriotique qui emprunte aux circonstances et au nom de l'auteur un intérêt tout particulier. C'est l'œuvre d'une femme, de la marquise de Saffray, mère du marquis de Saffray, l'un des descendants de M. de Saffray de Mézy, ancien gouverneur du Canada.

M. le marquis de Saffray nous a adressé avec cette poésie une charmante lettre dont nous prenons la liberté de détacher quelques phrases :

J'ai l'honneur de vous adresser une œuvre poétique de madame la marquise de Saffray, ma mère. Vous y verrez la trace de l'affection profonde que nous avons conservée pour votre beau pays qui fut gouverné, ainsi que vous le savez, par un de nos ascendants, M. de Saffray de Mézy.....

Nous lisons dans le *Courrier du Canada* à ce sujet les remarques suivantes :

Nous remercions de grand cœur la noble marquise de cette intention si délicate pour notre Canada français qui en est digne à tous égards, puisqu'il garde si religieusement le culte du souvenir. En effet, les noms des anciens gouverneurs français sont toujours restés chers à sa mémoire, et celui de M. de Mézy, contemporain de Mgr de Laval, premier évêque de la Nouvelle-France, n'est pas resté dans l'oubli. Québec a l'honneur de posséder les restes mortels de cet homme distingué ; et, quoiqu'il soit impossible de retracer l'endroit où ils ont été déposés, nous avons toujours la consolation de croire que celui qui, le 5 mai 1665, expirait entre les bras des jésuites, était un catholique fervent et sincère, et que le cimetière où il voulut être enterré était situé dans l'enceinte actuelle des murs de la vieille cité de Champlain.

Les anciens Canadiens connaissaient l'efficacité de la noix longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules Purgatives de Noix longues de McGale, reconnus aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.

## DEPART DE SARAH BERNHARDT

Le départ de Sarah Bernhardt et de sa compagnie avait attiré le 4 une foule nombreuse au dock de la Compagnie transatlantique, où était en partance le beau steamer *l'Amérique*, qui avait amené la célèbre comédienne au mois d'octobre dernier. Des monceaux de fleurs étaient déjà à bord quand elle y est arrivée, et il en est venu par cargaisons jusqu'au dernier moment, après même le dernier moment, car une magnifique corbeille d'un mètre de diamètre a été apportée quand déjà la passerelle était enlevée et le steamer en mouvement, si bien qu'il a été impossible de l'embarquer. Donnage, en vérité ; c'était un véritable chef-d'œuvre.

Mlle Sarah Bernhardt n'avait jamais été plus brillante, en meilleure santé et en meilleure disposition d'esprit. Elle était charmante et charmée. Elle jouissait de tout son cœur de cette bonne fortune, rarement réservée aux héros de la popularité, de garder jusqu'à la dernière heure le prestige de la première. En fait Mlle Sarah Bernhardt a été saluée au départ avec autant d'enthousiasme pour le moins qu'elle avait été accueillie à l'arrivée, et elle doit emporter du pays des souvenirs aussi aimables que ceux qu'elle y a laissés. Elle ne cherchait pas, du reste, à dissimuler le sentiment heureux dont elle était pénétrée. A tous ceux qui l'approchaient elle exprimait avec effusion la reconnaissance qu'elle éprouvait pour les bons procédés et pour les chaudes sympathies dont elle avait été entourée pendant toute la durée de son séjour en Amérique. Elle avait au premier abord éprouvé de vives appréhensions sur l'accueil qui lui serait fait. Elle craignait, et très justement, de paraître devant un public étranger à la langue qu'elle parlait. " Je savais, dit-elle, que je pourrais faire une impression favorable sur un auditoire français ; mais il m'était impossible de me rendre compte par avance de l'effet que produirait les éléments qui entrent dans l'expression dramatique, le geste, l'attitude, la physionomie, la mise en scène, et le reste, sans le langage, qui est l'organe principal des sentiments et des passions. Il y a dans la voix certaines délicatesses d'accent, d'inflection, de cadence — en un mot des nuances infinies que peuvent saisir seulement les personnes familières avec l'idiome parlé, et pour dire toute ma pensée, j'ai toujours cru que la langue précise et imagée, flexible et ferme à la fois du théâtre français, ne pouvait être bien et complètement comprise que par des personnes ayant vécu, je ne dirai pas seulement en France, mais à Paris. Mes terreurs, cependant, ont bientôt été dissipées par la bienveillance avec laquelle j'ai été accueillie, et aussi par l'intelligence merveilleuse que j'ai toujours admirée dans un auditoire qui devinait ce qu'il ne comprenait pas."

La conversation a roulé ainsi pendant près d'une heure sur une multitude de sujets suggérés par la circonstance, et sur lesquels l'aimable artiste a toujours trouvé des aperçus fins et délicats. L'heure de la séparation est enfin arrivée, la foule s'est écoulée lentement, et à dix heures précises *l'Amérique* lâchait ses amarres. Les adieux de la main et du mouchoir se sont prolongés aussi longtemps que le steamer est resté en vue, et bientôt il ne restait plus de la grande artiste que la France nous avait prêtée qu'un gracieux et affectueux souvenir.

Il se forme en ce moment une ligue en Angleterre pour demander qu'une municipalité soit établie à Londres. Un correspondant d'un journal français écrit à ce sujet :

La capitale de l'Angleterre n'a pas en effet de municipalité ; la cité, c'est-à-dire la centième partie de Londres, possède seule une administration municipale, jouissant depuis des siècles de privilèges aussi énormes que ridicules, qu'il serait temps d'abolir. La cité perçoit un droit sur tous les grains qui entrent dans le port de Londres ; chaque tonne de charbon paye une redevance à la cité ; les marchés au

poisson et à la viande sont également tributaires de ce petit état, situé au milieu d'une grande ville, et tous ces impôts qui grevent les objets de consommation ne profitent qu'à la cité même, injustice dont se plaignent avec raison ceux qui ne vivent pas sous le gouvernement du lord maire.

A part la cité, Londres est divisée en trente paroisses, subdivisées en vingt-trois petites municipalités administrées par 15 comités. Ces comités sont indépendants les uns des autres, et établissent sans aucun contrôle sérieux les taxes à payer par les contribuables. La taxe affectée au soulagement des pauvres est de 50,000,000 francs par an, et les travaux annuels pour l'entretien de la ville s'élèvent au même chiffre. Chaque comité ayant ses employés particuliers, ce personnel est nombreux et coûte la bagatelle de 2,500,000 francs, et nous n'en avons pas pour notre argent. Il y a certainement de grandes réformes à faire dans ce vieux système, grâce auquel le bon peuple de Londres est écrasé d'impôts très rigoureusement exigés, mais dépensés sans la moindre garantie. Ce qui m'étonne, c'est la manie régulière dont sont possédés les Parisiens d'aller étudier périodiquement une administration reconnue insuffisante et déplorable à tous les points de vue. Il est vrai que jusqu'ici les plus fortes études se sont bornées à des examens minutieux de la cuisine du lord maire et à apprendre comment, à la fin d'un banquet, il fallait passer à son voisin la légendaire coupe d'amour.

\* \*

Un magistrat de simple police a rendu la semaine dernière un jugement qui fait la joie de tous ceux qui, ayant envie d'un bon diner, s'abstiennent souvent de contenter leur désir par cette raison qu'ils n'ont pas de quoi payer leur dépense chez le restaurateur. Par le jugement sus-indiqué, il est établi que, si la faim vous presse, et si vous n'avez pas d'argent dans votre poche, vous ne devez pas hésiter à entrer dans un restaurant respectable ; vous demanderez un beefsteak, une omelette, un léger dessert et une pinte d'ale. Quand vous serez suffisamment réconforté, vous appellerez le propriétaire de la maison et lui confesserez votre pauvreté. Très probablement le restaurateur ne manifestera aucun plaisir à cette communication et plus sûrement il vous contiera à deux policemen qui vous conduiront devant le magistrat. Ce dernier alors vous interrogera avec bienveillance. En prenant place à la table du plaignant, lui avez-vous dit que votre bourse était bien garnie ? Pas le moins du monde, répondez-vous, j'ai simplement insisté pour que la viande ne soit pas trop cuite. — Aviez-vous réellement faim ? reprendra le bon juge. — Parbleu, je le crois bien, puisque je n'ai rien laissé de ce qui m'a été servi. En cet état, la cause est entendue et le magistrat prononcera la sentence suivante :

" Attendu que l'inculpé n'a pas prétendu être riche, quand il était pauvre ; attendu qu'il avait sérieusement besoin de manger quand il a ordonné son diner ; attendu qu'il ne s'est pas fait servir d'entremets sucrés ; attendu donc que, sur aucun point, il n'a cherché à tromper le plaignant, le tribunal déclare que c'est le restaurateur qui a tort et le condamne aux dépens."

Le jugement est logique, parce que la loi anglaise exige l'emploi de manœuvres fraduleuses pour qu'il y ait fraude, et que, dans le cas dont il s'agit, l'accusé n'avait aucunement cherché à surprendre la bonne foi du restaurateur ; mais, dans l'application générale, un pareil jugement pourrait avoir des conséquences fâcheuses. Il convient de dire que le plaignant conserve son recours au civil, et, pour peu qu'il veuille dépenser trois ou quatre cents francs, il obtiendra contre son débiteur une condamnation ; il rentrera dans le montant de sa créance, soit 6 fr. 50.

Cette énormité des frais de justice en Angleterre dépasse toute raison, et malgré cela, les gens de loi sont si nombreux que les deux tiers meurent littéralement de faim ; c'est ce qu'a dévoilé, en pleine audience, le juge Kerr, refusant de condamner à la prison un avocat incapable de payer une dette minime.